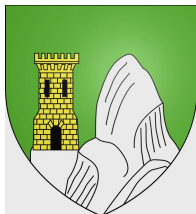


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du lundi 28 septembre 2026

Date de la convocation:

Membres en exercice : 10

vingt-huit septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert LIAUTAUD

Présents : 9

Présents : Monsieur Robert LIAUTAUD, Madame Caroline CHAILLAN, Madame Eliane VERDINO, Monsieur Paul OLIVER, Madame Martine BONALD, Monsieur Jean-Michel PEYRON, Madame Audrey ARNAUD, Monsieur Jean-Luc PAGLIA, Monsieur Jean-Michel MARGAILLAN

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Madame Anne SENDRA représentée par Madame Caroline CHAILLAN

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Jean-Michel PEYRON

Objet: Désignation du représentant de la Commune à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) - DE_055_2026

Par délibération en date du 31 mars 2026, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a fixé les modalités de composition de la CLECT à savoir 1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune.

Il convient de procéder à la désignation de ces membres.

Décision

-

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité :

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026

Date de reception de l'AR: 29/09/2026

004-210402186-DE_055_2026-DE
A G E D I

- **DE DESIGNER** comme représentant de la commune au sein de la CLECT
 - Membre titulaire : Caroline CHAILLAN
 - Membre suppléant : Jean-Michel PEYRON
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Robert LIAUTAUD



Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31, Rue Jean-François Leca - 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026

Date de réception de l'AR: 29/09/2026

004-210402186-DE_055_2026-DE
A G E D I